

Covid-19 :

Comment évaluer les mesures prises en ESMS ?

Les responsabilités des directions et des professionnels sont à la hauteur des enjeux de santé publique. Une fois la crise passée se posera la question de la qualité des réponses apportées par chaque établissement, tant pour l'ensemble de l'établissement que pour chaque usager et professionnel concerné. Ces réponses sont différentes selon la catégorie d'établissement, les besoins de ses populations. Besoins appréciés en premier lieu par les autorités de tutelle. En lien avec les injonctions des pouvoirs publics, chaque établissement a dû mettre en place en hâte un dispositif adapté. Mais les spécificités de l'établissement et les besoins de chaque usager ne peuvent être appréciés que par les ESMS concernés. En pratique, il convient d'apporter deux niveaux de réponse, l'une générale et l'autre, personnalisée et actualisée pour chaque usager. Il s'agit donc, après l'avoir élaboré, de faire vivre le plan de continuité, mais aussi de réévaluer les mesures, de les expliquer, d'en rendre compte, voire de solliciter des mesures nouvelles auprès de l'autorité compétente. Cette formation vise à faciliter l'évaluation des mesures prises (ex : plan de continuité) et la mise en place de mesures correctives. Et ce, dans l'intérêt de tous, usagers, directions, professionnels, institution et partenaires. Cette formation a vocation à s'adapter à des situations spécifiques à chaque professionnel inscrit.

Objectifs pédagogiques

- Comprendre le COVID-19
- Être en mesure, en ESMS, d'évaluer les réponses apportées au COVID-19
- Prévenir les risques sanitaires et juridiques

Pré-requis

Néant

Professionnels concernés

Equipe de direction, tout professionnel d'ESMS intéressé

Méthode

Acquisition et évaluation des connaissances ; évaluation des pratiques ; QCM ; questions-réponses (réponses aux questions spécifiques par le formateur)



A distance : 5h

Formation multimodale à distance

NB : compte tenu du contexte, cette formation ne comporte pas de volet présentiel

Programme

- I. Connaître le COVID-19**
(DUREE DU MODULE : 1H)
 - Sources d'informations
 - Documents utiles
 - Epidémiologie
 - Symptômes
 - Modes de transmission
 - Risques
- II. Principes du Plan Bleu**
(DUREE DU MODULE : ½ H)
 - Définition
 - Cahier des charges
 - Fonctionnement en cas de crise
 - Obligations de signalement
- III. Gérer les risques COVID-19**
(DUREE DU MODULE : 1 H)
 - Identifier ses objectifs institutionnels
 - Identifier les mesures pratiques de prévention et de protection
 - Évaluer les mesures

- IV. Assurer la continuité des activités**
(DUREE DU MODULE : 1H30)
 - Contexte et obligations réglementaires (selon catégorie d'établissement)
 - Pouvoirs et prérogatives des directions
 - Maintien au domicile / en établissement
 - Solutions alternatives
 - Continuité des accompagnement et soins
 - Concertation avec les usagers
 - Outils de télétravail
 - Mesures prises / à prendre
 - Gestion des priorités
 - Plan de continuité
- V. Gérer la communication**
(DUREE DU MODULE : 1 H)
 - Messages à faire passer
 - Destinataires des messages
 - Qui communique ?
 - Comment ?
- VI. Évaluation - bilan**



Pr Jean-François HERON
Médecin, Formateur-consultant médico-social
ANALYS-SANTÉ



690 € / professionnel
Tarif dégressif pour un groupe



Sur mesure : nous contacter

Contact

Tél. : 02 97 80 30 40
Fax : 02 97 80 72 92
contact@analys-sante.fr
www.analys-sante.fr

Programme v180320